



Association reconnue d'intérêt général

Lettre de liaison entre les Citoyens et le Politique, pour une Politique juste et efficace mise délibérément au service de l'Homme, à *commencer par le plus démuné*.

N° 51 Mars 2015 - 2,30 euros

2015 : une année cruciale

La présente « Lettre du Comité Pauvreté et Politique » est consacrée au bilan de nos actions 2014, et à nos trois grandes priorités pour 2015.

Pour nous, 2014 fut une bonne année. Nous avons engrangé quelques belles victoires. Elles pourront sembler modestes à l'observateur qui ne s'y attardera pas, mais en réalité elles sont porteuses de changements réels et profonds. (Voir ci-après)

Elles sont aussi une application concrète du souhait de Jacques Froget, qui décida, au soir de la création du Comité Pauvreté et Politique, que la phrase suivante figurerait sur tous nos documents: « *Pour une politique juste et équitable, mise délibérément au service de l'Homme à commencer par le plus démuné* ».

Cette politique « *juste et équitable, mise délibérément au service de l'Homme à commencer par le plus démuné* » a été parfaitement résumée par Monsieur Ban ki moon, à Beyrouth en 2011 :

« *Nous ne pourrions construire un monde juste et équitable que lorsque nous accorderons un poids égal aux trois composantes du développement durable, à savoir les composantes sociale, économique et environnementale* ».

En clair, seule une vraie politique de développement durable, caractérisée par un poids égal donné à ses trois composantes, peut remettre la planète sur les bons rails, et rendre la mondialisation plus juste.

Les chefs d'Etats doivent agir d'urgence. Nous sommes à la dérive. C'est à eux et à eux seuls de redresser la barre. Rappelons une fois de plus ce qu'écrivait le Président du Forum de Davos, en janvier 2014 : « **La gestion de la mondialisation est un échec collectif, échec qui s'est construit pas à pas au cours des décennies qui viennent de s'écouler** ».

On ne peut pas être plus clair.

Ajoutons que l'Union Européenne a l'obligation, dans ses statuts (article 3), de promouvoir le développement durable, tel que décrit ci-dessus.

Pourtant, Les accords internationaux sur le commerce, et notamment les accords bilatéraux en cours de négociation ne vont pas dans ce sens.

On ne peut pas se contenter de regarder en laissant faire. Une fois signés, ces accords ne pourront plus être renégociés.

Bertrand de Kermel
Président

Nos deux premières victoires : mesurer l'efficacité des Lois au regard du développement durable ; passer de la culture du PIB à celle du tableau de bord.

Depuis 2003, nous n'avons eu de cesse de dénoncer l'utilisation du seul PIB, pour gérer la France et l'Europe. Cet indicateur est très utile, mais totalement insuffisant pour mesurer la santé d'un pays, et donc pour gouverner. Il faut le compléter par d'autres indicateurs, pour constituer un véritable tableau de bord.

Nous avons également proposé une plus grande rigueur dans le travail parlementaire, le tout pour amener toutes les politiques publiques à s'inscrire dans le développement durable.

Concrètement, voici un extrait des propositions que nous avons envoyées dans ce sens à tous les candidats à la Présidence de la République en 2012 :

... « **Deux actions principales sont à conduire.**

I – Organiser chaque année, quinze jours avant le vote du budget de l'Etat, un débat solennel au Parlement sur l'évolution des indicateurs synthétiques de mesure du développement durable (dont le PIB fait partie), avec la présence de tout le gouvernement ».

II - Inscrire dans la constitution française, le principe suivant lequel aucun projet de loi en France ne puisse plus être voté sans être précédé d'un exposé des motifs contenant :

- une **étude d'impact** décrivant et mesurant l'effet attendu du projet de Loi sur chacun des trois piliers du développement durable (économique, social et environnemental)
- la **date** et les **outils de mesure** qui permettront de vérifier les effets de la loi projetée dans les trois domaines économique, environnemental et social, notamment son effet sur la baisse de la pauvreté *en commençant par les plus fragiles et les exclus.*

Modifier les traités de Lisbonne afin que les directives, règlements et Lois européennes soient adoptées selon la même procédure. »...

Nous avons largement communiqué sur ces propositions, en particulier auprès de tous les partis politiques. Nous avons également mis ces propositions sur notre site internet. Un parti nous a entendu.

La députée Eva SAS (EELV) a obtenu le 30 janvier 2015 le vote unanime d'une courte proposition de Loi rédigée ainsi qu'il suit :

« Le Gouvernement remet annuellement au Parlement, le premier mardi d'octobre, un rapport présentant l'évolution, sur les années passées, de nouveaux indicateurs de richesse, tels que des indicateurs d'inégalités, de qualité de vie et de développement durable, ainsi qu'une évaluation qualitative ou quantitative de l'impact des principales réformes engagées l'année précédente et l'année en cours et de celles envisagées pour l'année suivante, notamment dans le cadre des lois de finances, au regard de ces indicateurs et de l'évolution du produit intérieur brut. Ce rapport peut faire l'objet d'un débat devant le Parlement ».

Nous étions plus ambitieux, mais franchement, nous sommes très heureux de ce résultat. **(Qui ne sera acquis qu'après le vote du Sénat).**

Il est clair qu'on ne peut plus séparer la sphère économique, du domaine social et environnemental comme on le fait depuis 1945.

Cette séparation totalement artificielle de l'activité humaine et des conditions dans lesquelles elle s'exerce **conduit tout naturellement à mettre l'accent sur la finance** et à reléguer à un rang secondaire toutes les questions concernant l'Environnement et le Social. Cela nous conduit à un suicide collectif.

Il faut maintenant laisser cette nouvelle Loi s'appliquer pendant quelques années, pour la porter au niveau européen au vu de l'expérience acquise.

Autre victoire (mais encore à consolider) : l'évolution du système d'arbitrage dans l'accord transatlantique de libre échange (TTIP ou TAFTA).

Nous avons passé beaucoup de temps sur ce dossier (généralement dénommé TTIP), qui s'est ouvert officiellement dans l'opacité la plus complète, en juin 2013.

La négociation porte sur deux grands volets.

- Le développement des échanges commerciaux entre l'UE et les Etats Unis, grâce à une harmonisation des normes de fabrication des produits, ou à leur reconnaissance mutuelle par les deux continents. (la baisse des droits de douane n'a plus grand intérêt, car ces droits sont déjà très faibles).
- La protection des investisseurs étrangers, grâce notamment à la création d'un système d'arbitrage fortement contesté par les sociétés civiles des deux côtés de l'atlantique.

La plupart des ONG ont rejeté la négociation en bloc.

Pour sa part, le Comité Pauvreté et Politique a toujours déclaré que le développement des échanges mondiaux était une bonne chose dans son principe, sachant que la plus grande vigilance s'impose.

En revanche, il a critiqué sans relâche la création du système d'arbitrage, qui met notamment en cause la souveraineté des peuples.

Nos notes de réflexions ont suscité suffisamment d'intérêt au niveau du gouvernement pour que le Comité Pauvreté et Politique soit invité à participer aux réunions d'échanges avec le Ministre. Ce fut le cas en 2013, avec Madame Fleur Pellerin, et aujourd'hui avec Monsieur Mathias Fekl, qui a

structuré cette concertation en créant un Comité stratégique permanent.

Résumé du problème.

L'idée est de permettre à tout investisseur américain de demander des dommages et intérêts à un pays européen dans lequel il aurait investi, si ce pays adopte une loi qui pourrait réduire ses bénéfices. Et vice versa.

Pour cela, il est prévu de créer un tribunal supranational, dénommé « panel d'arbitrage ». Seuls les investisseurs étrangers auront le droit de le saisir. Pas les États. Ce système entraîne des conséquences que nous avons largement développées en 2014. Citons les deux plus importantes.

1 - Il opérera un transfert irrémédiable d'une part de notre souveraineté vers le secteur privé. Avec un tel outil de rétorsion, les investisseurs étrangers seront en mesure de faire « *d'amicales pressions* », assorties de menaces de procès, sur les États qui légiféreront sur l'environnement, la santé ou autre domaine sociétal, dès lors que ces initiatives pourront faire baisser leurs profits. La loi viendra graver leurs rentes dans le marbre!

Une fois l'accord signé, les citoyens seront structurellement placés au service de la logique financière des entreprises multinationales. Les populations en situation de pauvreté, en particulier, perdront les quelques chances qui leur restaient de sortir de leur condition.

2 – Tout aussi grave, ce dispositif consacrera juridiquement et politiquement la suprématie du droit des affaires sur les autres droits. Les arbitres jugeront au vu de deux éléments : l'accord TTIP et la vérification qu'il y aura bien baisse des profits. Les lois nationales ou européennes, y compris les Constitutions et les droits fondamentaux qu'elles protègent, ne leur seront pas opposables. Tout espoir de développement durable réel sera anéanti.

Ajoutons enfin qu'il est particulièrement choquant que le principe « droits-devoirs » soit totalement écarté par les négociateurs. Il n'est pas envisagé une seconde de demander aux investisseurs étrangers qui saisiront le Tribunal d'arbitrage d'avoir acquitté

honnêtement leurs impôts au cours des dernières années...

Et pour terminer, le prix d'un arbitrage étant évalué à 8 millions d'euros il est hors de portée d'une PME. C'est donc une justice à deux vitesses qui est envisagée au mépris de la Constitution française.

Pour répondre à ces problèmes, le Comité Pauvreté et Politique propose depuis septembre 2013 de mettre en place un système d'arbitrage permanent, **ne pouvant être saisi que par les Etats souverains signataires de l'accord.** C'est ainsi que sont réglés depuis 1994 les litiges dans les accords commerciaux mondiaux négociés à l'Organisation Mondiale du Commerce.

Avec ce système d'arbitrage d'Etat à Etat (et non pas de multinationale à Etat), on aboutit au résultat recherché (ne pas spolier les investisseurs) mais les investisseurs ne sont pas mis à sur un pied d'égalité avec les peuples souverains. Les problèmes de « souveraineté » et « d'amicales pression » ne se posent plus.

Devant les inquiétudes grandissantes dans toutes les sociétés civiles européennes, le Ministre français et son homologue allemand rejoints par la Commissaire européenne (qui n'a en fait plus le choix...) envisagent de créer une cour internationale permanente.

C'est un premier progrès engrangé par la société civile. Il peut en effet régler certains des problèmes identifiés avec ce projet, tels que : corruption, conflits d'intérêts, inaccessibilité des PME au système, procédures abusives, demandes parfois délirantes de multinationales, comme celles des cigarettiers qui cherchent à créer une jurisprudence arbitrale mondiale qui leur soit favorable, etc...)

En revanche, malgré les discours apaisants des deux ministres et de la Commissaire, il ne règle pas le problème de souveraineté des peuples, ni celui de la suprématie donnée au droit des affaires sur le droit social et environnemental, ce qui est contraire à l'article 3 du Traité fondateur de l'Union Européenne.

Nous consacrerons toute notre énergie en 2015 à défendre notre solution qui est la seule vraiment satisfaisante pour les peuples, notamment les plus pauvres.

Pourquoi ? Parce que cet accord fera date et servira d'exemple. Il a vocation à être élargi, et à devenir un accord mondial. S'il est mal conçu, les erreurs seront irrécupérables. C'est pourquoi il faut s'inspirer du système en vigueur à l'Organisation Mondiale du Commerce, qui n'est certes pas parfait, mais meilleur que ce qui est envisagé dans l'accord transatlantique.

Il faut refuser la construction d'un système d'arbitrage qui met à mal la souveraineté des peuples et place le droit des affaires au-dessus de tous les autres.

Rappelons-nous la déclaration du Président du Forum de Davos, en janvier 2014 : « la mondialisation est un échec collectif ». http://www.pauvrete-politique.com/IMG/pdf_erreur_collective_schwab_davos_janv_2014.pdf Ne confortons pas cet échec !

Pour plus de détails sur les différentes facettes de l'accord, nous avons publié en février six courts articles dans économie matin, qui traitent chacun un aspect spécifique de la négociation :

<http://www.economiamatin.fr/auteur-122-Bertrand-de-Kermel>

Notre livre. « 2030 : faisons un rêve », sous titré « comment les citoyens ont repris en main leur avenir ».

La publication de ce livre en 2014 avait un double objectif. Tout d'abord, dessiner la France, l'Europe et la mondialisation tels que nous pouvions les souhaiter à échéance de 2030, en nous appuyant sur les travaux et réflexions du Comité depuis sa création (20 ans, déjà !).

Cette vision est très simple. Elle est rappelée dans notre édito : « Pour une politique juste et équitable, mise délibérément au service de l'Homme à commencer par le plus démuné

Censé être écrit en 2030, notre livre décrit la situation à cette époque, et énonce les réformes qui se sont égrenées entre 2012 et 2030 pour y parvenir. Il montre, enfin, comment les citoyens sont parvenus à ce résultat. (Voir aussi la précédente « Lettre du Comité »

Le deuxième objectif (**qu'il nous faut maintenant atteindre !**) était d'obliger tous les partis politiques et tous les candidats aux plus hautes fonctions de l'Etat à présenter au peuple français un travail identique.

On ne peut plus se satisfaire d'un chapelet de réformes sans une vision globale du but à atteindre à moyen et long terme, assorti d'un calendrier indicatif. La vie politique ne peut pas se limiter à gérer au quotidien les crises récurrentes du capitalisme.

Ajoutons qu' « Il n'y a pas de vent favorable pour celui ne connaît pas son port ». Sénèque

C'est donc au vu de la vision globale et à long terme de chaque candidat que les français pourront se prononcer sur le futur Président. Le débat sera considérablement enrichi.

Jacques Attali (qui ne sera pas candidat) a déclaré récemment qu'il entendait élaborer un programme présidentiel d'ici fin 2015, pour susciter un débat en 2016 et 2017, et élever ainsi le niveau de la prochaine campagne électorale (ce qui n'est pas du luxe !). Nous lui avons écrit en substance ce qui précède (vision globale et à long terme, nationale, européenne et mondiale). Il nous a répondu que cela entrerait bien dans l'axe de ses préoccupations. Fin 2015, nous pourrions donc comparer ce « programme Attali » avec notre livre.

Celui-ci est très bien accueilli. Néanmoins, pour que le rêve se transforme en réalité, **il faut franchir une étape clé et incontournable**, décrite pages 151 et 152 dont voici un extrait :

« LES ACTIONS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, DU GOUVERNEMENT, DES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS ET EUROPEENS.

En 2015, il était patent que la plupart des réformes engagées depuis 2010 ne donnaient pas les fruits escomptés, qu'elles provoquaient souvent des réactions négatives de la part des citoyens, que la croissance d'autrefois ne reviendrait plus, que le chômage resterait à un niveau très élevé, que la mondialisation était une « passoire » fiscale¹.

Le virage à 180° suggéré par les citoyens devenait chaque jour de plus en plus crédible et porteur d'avenir ... »

... « En lien avec les parlementaires français et européens, le Président de la République et le Premier Ministre, décidèrent alors d'aller dans le sens de ces propositions citoyennes, en les coordonnant, en les approfondissant, en engageant des études d'impact, en les complétant, en les améliorant et en facilitant leur mise en place.

Cette volonté, au plus haut niveau de l'Etat, de donner corps à ces initiatives citoyennes, permit la création d'une sorte « d'union sacrée » de la majorité et de l'opposition. Initiative que le peuple appelait de ses vœux, puisque le développement durable « transcendait » nos clivages habituels droite / gauche.

Grâce à cette « union sacrée » en direction du développement durable, le président put donner l'impulsion sans risque d'être contrecarré en permanence... »

... « Sans la volonté du Président, de son gouvernement et des parlementaires, 2030 serait resté à jamais un rêve, à moins qu'une déflagration l'ait transformé entre temps en cauchemar. »

En effet, les citoyens, n'ont pas le pouvoir de changer les Lois et les politiques. Ils ne peuvent que les influencer. Seuls, deux Hommes (Le Président et le Premier Ministre) ont le pouvoir de retenir nos propositions, ou au contraire de les rejeter en

¹ La Commission européenne elle-même a calculé que cette évasion fiscale mondiale, coûte chaque année **1.000 milliards €** aux 28 pays membres de l'UE (**pour un PIB global de 12.900 milliards €** !) En dix ans, cette évasion aura donc coûté aux 28 **dix mille milliards d'euros, soit 80% de leur PIB annuel !**

déclarant : « notre politique à long terme n'est pas celle-là ».

Dans notre livre, nous avons positionné cette décision en 2015 (pages 151 à 153). Il reste neuf mois pour que cette étape clé soit franchie...

Voilà pourquoi nous voulons obliger les futurs candidats à la Présidentielle à se dévoiler sur le long terme, sans se limiter au court terme et à l'actualité.

Nos projets prioritaires 2015

Ces projets s'inscrivent dans la philosophie décrite dans l'éditorial ci-dessus, et dans le contenu de notre livre.

Refonte complète de notre site internet. Devenu vieillot, ce site va être entièrement rénové, et organisé selon la logique du développement durable. Les dossiers, propositions, billets d'humeur etc. seront présentés et classés au regard des piliers du développement durable (économie, sociétal, environnement). C'est ce qui en fera l'originalité. Aujourd'hui, à quelques exceptions près, la plupart des sites internet sur le développement durable se limitent à la seule dimension environnementale.

Action d'influence sur l'accord transatlantique de libre échange. Nous poursuivons sans relâche notre travail pour faire évoluer le système d'arbitrage de l'accord transatlantique en un système ne mettant en présence que des États souverains, et aucun autre acteur. L'enjeu pauvreté est évident, car il s'agit d'éviter que ne soit reconnue, par ce biais, la prépondérance du droit des affaires sur le reste.

Présentation de pistes de travail pour transformer l'échec de la globalisation en réussite. Le niveau mondial intéresse peu les citoyens car il semble très lointain, et inaccessible. Or, parce qu'elle résulte d'accords internationaux, la mondialisation s'impose juridiquement à tous les niveaux inférieurs (Europe, nations, régions). Il est donc impossible de réussir une politique de développement durable, si, par exemple, les accords sur le commerce mondial consacrent juridiquement et politiquement la suprématie du droit des affaires sur tout le reste.

Voilà pourquoi l'évolution de la mondialisation est cruciale pour l'humanité.

Le moment est non seulement favorable, mais l'an prochain il sera trop tard.

En effet : « Suite au nombre croissant d'accords commerciaux en cours de négociation dans le monde et de leur nature de plus en plus politique, la commissaire au commerce, Cecilia Malmström, a annoncé le 23 mars 2015 qu'une nouvelle stratégie commerciale sera lancée par l'UE...

... Cette nouvelle politique s'attachera davantage aux valeurs politiques qui sous-tendent la politique commerciale, comme les droits de l'Homme, la protection de l'environnement et le droit du travail, précise-t-elle...

La possibilité de ramener ou non les accords bilatéraux en cours de négociation dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, l'organe d'arbitrage du commerce international basé à Genève, sera un autre facteur pris en considération... » (Source : Euractiv, 24 mars 2015)

Adhésions et réadhésions 2015

Si nos actions 2014 et nos priorités 2015 vous conviennent, **n'oubliez pas d'imprimer votre bulletin d'adhésion 2015, et de nous le renvoyer avec votre cotisation.** Sans un budget minimum, nous ne pouvons rien.

Merci donc, de votre soutien.

Merci aussi de vos réactions et contributions, comme nous en recevons parfois de membres du Comité. C'est toujours intéressant et enrichissant.

La lettre du Comité Pauvreté et Politique
53 grande rue 60540 Puisseux le Hauberger
Directeur de la publication : B de Kermel
Rédacteur en chef : Gabriel Vialy
Code APE 913 – B
N° siret : 408 211 869 00014 – ISSN : 1277-49